



Ukraine : le FMI passe en force au Parlement

Le FMI poursuit sa route en Ukraine (partie 5)

Par [Jérôme Duval](#)

Mondialisation.ca, 02 juin 2014

cadtm.org

Région : [Russie et CEI](#)

Thème: [Économie](#)

Au cours de cette série, l'histoire tumultueuse du FMI en Ukraine est décryptée avec une attention particulière sur la période post-insurrectionnelle de 2014. Le plan d'endettement approuvé au forceps par le gouvernement non élu à l'issue du mouvement révolutionnaire est une aubaine pour l'institution et lui permet de renforcer ses recettes capitalistes dans l'ancienne Union soviétique.

Afin d'éviter à l'Ukraine de faire défaut sur sa dette, scénario dramatique pour le FMI, celui-ci décide d'envoyer des capitaux afin d'assurer le remboursement aux créanciers et d'appliquer des politiques d'austérité illégitimes. Le 27 mars 2014, le FMI annonce l'envoi d'un prêt compris entre 14 et 18 milliards de dollars (10,2 à 13 milliards d'euros), initiative qui permettra de débloquer d'autres crédits internationaux d'un montant total d'environ 27 milliards de dollars sur deux ans. Tous ces envois d'argent sont conditionnés à l'approbation de mesures strictes et pour être sur que l'Ukraine se plie à ces conditions, le reste des financements internationaux sont subordonnés à l'accord avec le FMI, clef de voûte de ce programme ultra libéral.

L'austérité passe en force

Une fois de plus, le point de vue du FMI, loin de faire consensus, passe en force. En effet, le paquet de mesures d'austérité exigées par le Fonds est rejeté par le Parlement ukrainien le 27 mars en première lecture, les 189 votes pour n'ayant pas atteint le minimum requis de 226 votes pour obtenir la majorité [1](#). Ce n'est qu'après d'âpres négociations que celles-ci seront finalement approuvées le soir même en deuxième lecture avec 246 voix, seulement 20 de plus que le minimum requis. Le Premier ministre Arseni Iatseniouk, qui se dit lui-même à la tête d'un gouvernement « *suicide* » en raison de l'impopularité des mesures qu'il met en œuvre, force l'adoption du texte en deuxième lecture en exhortant les élus à approuver le programme du FMI. Cette adoption peu démocratique de la part d'un Parlement non officiellement reconnu par la population est susceptible d'alimenter la contestation. Par ailleurs, en plus de ce document, les amendements pour le budget de 2014, approuvée à une timide majorité (228 députés pour), font partie du programme du FMI et autres prêteurs internationaux.

L'accord parvenu avec le FMI le 28 mars, permet ainsi le déblocage des apports déjà promis par l'UE (1,6 milliard d'euros dans le cadre d'un plan de 11 milliards d'euros annoncés le 5 mars par le président de la Commission européenne, José Manuel Durao Barroso), les États-Unis (1 milliard de dollars), le Japon (1,5 milliard de dollars) et la Banque européenne de développement (1 milliards). De plus, la Banque mondiale, qui finance déjà pour 3,7

milliards de dollars de projets existants en Ukraine, notamment dans l'approvisionnement en eau et des infrastructures routières, pourrait apporter jusqu'à 3 milliards de dollars et décide de porter à 750 millions de dollars la première tranche du prêt.

Aide conditionnée

Pour justifier l'application de mesures à l'opposé des revendications du mouvement EuroMaïden, Arseni Iatseniouk, premier ministre du gouvernement intérimaire issu de la rébellion qui a renversé le président Viktor Ianoukovitch en février, annonce qu'aucune autre solution n'est envisageable : « *Nous n'avons pas le choix : soit ces mesures sont prises, soit l'Ukraine sera en faillite* » [2]. La vieille rengaine lancée par Thatcher « *il n'y a pas d'alternative* » (TINA, There Is No Alternative) pour dissuader toute opposition, est bien là...

Cet envoi massif d'argent frais a un prix et il est exorbitant pour le peuple. Pour recevoir son prêt, l'Ukraine doit augmenter de 50 % le prix de vente du gaz à la population. Cette mesure impopulaire, que le président déchu, Viktor Ianoukovitch, avait toujours refusé d'appliquer (entre autre parce qu'elle bénéficiait à quelques oligarques amis) entre en vigueur à partir du 1er mai 2014. Ce 1er mai, journée de commémoration et de revendication internationale des travailleurs en hommage aux martyrs de Chicago exécutés pour avoir lutté pour la réduction du temps de travail à 8 heures par jour en 1886, l'Ukraine augmente fortement le prix du gaz pour la population qui doit désormais déboursier 40 % de plus. D'ici le 1er mai 2016 et le 1er mai 2017 de nouvelles hausses de chaque fois 20 % sont prévues. Mais ce n'est pas tout, mesure phare du FMI, les retraites et les salaires des fonctionnaires sont gelés, 24 000 postes de fonctionnaires doivent être supprimés, soit 10% des effectifs des ministères. De plus, le taux de change devra être libéralisé, afin de laisser flotter la devise ukrainienne, le hryvnia.

Le piège du FMI s'est refermé sur l'Ukraine

Conditionné à un paquet de mesures ultra libérales, le prêt du FMI intervient quelques semaines avant les premières élections présidentielles au sortir du mouvement insurrectionnel ukrainien. Quelque soit l'issue du scrutin du 25 mai, le nouveau gouvernement sorti des urnes devra s'accommoder de ce cadeau empoisonné. Il sera chargé d'appliquer les mesures d'austérité drastiques conclues entre le gouvernement précédent, transitoire et non élu, et le FMI. Le piège du FMI s'est refermé sur l'Ukraine.

Il faut par ailleurs souligner la totale absence de transparence des négociations avec le Fonds qui permettent de débloquer les tranches de prêts successives. Le français Jérôme Vacher, représentant permanent du FMI sur place à Kiev, confirme dans une interview accordée en décembre 2013 [3] : « ...le contenu des discussions de travail du fonds avec les autorités n'est pas rendu public par le FMI. »

Une aide en trompe l'œil

Le 30 avril, le FMI approuve formellement un programme de 17 milliards de dollars (12,25 milliards de euros) d'une durée de deux ans. Cet accord permet d'effectuer un premier déboursement d'environ 3,19 milliards de dollars (2,3 milliards d'euros), dont 2 milliards (1,44 milliards d'euros) iront pour le budget public. Dès le 30 avril, 650 millions de dollars de ce premier déboursement repartiront directement dans l'autre sens pour rembourser des créances envers le FMI [4].

Les montants astronomiques envoyés à Kiev ne resteront pas longtemps dans les caisses de l'État. Et, contrairement aux médias dominants, on ne peut parler « d'aide apportée par le FMI à l'Ukraine » puisqu'il s'agit en fait d'une aide du FMI aux créanciers. Ainsi, rien qu'en 2014, ce sont pas moins de 10 milliards de dollars (7,3 milliards d'euros arrivant à échéance) qui quitteront l'Ukraine pour retourner dans les poches des créanciers. De cette somme, environ 3,7 milliards de dollars (2,42 milliards de SDR, la monnaie de référence du Fonds) iront au FMI en remboursement d'anciens prêts. Autant dire que l'intégralité du premier versement servira à rembourser le Fonds en 2014 et ne sera par conséquent d'aucune aide pour la population. Plus globalement, une bonne part des versements du FMI seront engloutis dans le budget pour combler le déficit ou partiront en remboursement de la dette, ce qui revient au même vu que l'État devra rembourser la dette qu'il emprunte pour combler son déficit. Durant les 20 dernières années de collaboration avec le Fonds, l'Ukraine a reçu environ 18,9 milliards de dollars (12,26 milliards de SDR selon le cours au 1er mars 2014, un SDR étant égal à 1,5414 dollars). Durant cette période, l'Ukraine a payé 2,29 milliards de dollars (au cours de change officiel) en intérêts, soit 12,1% du total des crédits accordés (« granted ») [5].

Après une première victoire sur la réforme des retraites [6], le FMI peut s'enorgueillir de parvenir enfin à libéraliser les prix de l'énergie, mesure qu'il avait réclamé maintes fois auparavant, à l'occasion des précédents programmes de 2008 et 2010, en vain.

Pour être bien certain que le gouvernement transitoire applique les diktats du FMI, celui-ci attendra l'application effective des différentes étapes de cette feuille de route pour verser ses successives tranches du prêt. En somme, quel que soit le nouveau gouvernement sorti des urnes le 25 mai, il devra faire appliquer les politiques décidées par le FMI sous peine de rupture de versements, comme par le passé. On ne cesse de nous dire que l'Europe et les États-unis veulent aider l'Ukraine à « rétablir la démocratie ». Mais nous dit-on à quel prix ?

Jérôme Duval

Partie 1



[Le FMI activement présent en Ukraine depuis 1994 ne veut pas entendre parler de hausse de salaire](#)

Partie 2



[UKRAINE : Le FMI revient à la charge et impulse la réforme des retraites: Le FMI poursuit sa route en Ukraine\(partie 2\)](#)

Partie 3



[Le FMI ou l'asphyxie du choix unique?, 27 avril 2014](#)

Partie 4

[La réforme sur la répartition des droits de vote du FMI est à nouveau bloquée par son actionnaire majoritaire](#)

Notes

[1] Interfax Ukraine, 27 mars 2014. Rada votes down government's anti-crisis tax amendments. <http://en.interfax.com.ua/news/gene...>

[2] Signalons ici qu'affirmer qu'un pays puisse entrer en faillite est une ineptie. Au contraire d'une entreprise ou une famille, un État peut toujours augmenter ses ressources via l'impôt. Une entreprise peut fermer et une famille se retrouver à la rue, un État ne disparaît pas

[3] « ...the content of the Fund's working discussions with the authorities is not made public by the Fund. » Jerome Vacher, IMF Resident Representative in Ukraine : The Fund stands ready to support the economic reforms in Ukraine, 7 décembre 2013. <http://www.imf.org/external/country...>

[4] Le 30 avril, le pays devrait payer 650 millions de dollars dans le cadre de sa dette précédente envers le FMI. <http://fr.ria.ru/business/20140331/...>

[5] Valentin Katasonov, IMF and Ukraine : Bleak Prospects for Future, 04.03.2014. <http://m.strategic-culture.org/news...>

[6] Voir la partie 2 de cette série : Après avoir bloqué son programme en novembre 2009 suite à la décision du gouvernement d'augmenter le salaire minimum, le FMI revient à la charge et impulse la réforme des retraites, avril 2014. <http://cadtm.org/Apres-avoir-bloque...>

La source originale de cet article est cadtm.org

Copyright © [Jérôme Duval](http://jerome-duval.com), cadtm.org, 2014

Articles Par : [Jérôme Duval](http://jerome-duval.com)

A propos :

Jérôme Duval est membre du CADTM, Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (www.cadtm.org) et de la PACD, la Plateforme d'Audit Citoyen de la Dette en Espagne (<http://auditoriaciudadana.net/>). Il est l'auteur avec Fátima Martín du livre Construcción europea al servicio de los mercados financieros, Icaria editorial 2016 et est également coauteur de l'ouvrage La Dette ou la Vie, (Aden-CADTM, 2011), livre collectif coordonné par Damien Millet et Eric Toussaint qui a reçu le Prix du livre politique à la Foire du livre politique de Liège en 2011.

responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca